



Les organismes agréés pour le classement des meublés de tourisme :

Le classement des meublés de tourisme a pour objectif d'indiquer au client un niveau de confort et de prestation. Il constitue également un outil de commercialisation pour le loueur.

Le nouveau classement des meublés de tourisme est volontaire, il comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles et **il est valable 5 ans.**

Contacts :

GÎTES DE FRANCE ISERE – (120 €/hébergement – tarif 2022*)

Maison des Agriculteurs
40, avenue Marcelin Berthelot
38100 GRENOBLE

Référent : Yannick BERLIAT
04 76 20 68 13 – 06 76 49 85 51

yannick.berliat@gites-de-france-isere.com

OU

CLEVACANCES ISERE – (120 €/hébergement – tarif 2022*)

Maison du Tourisme
14 rue de la République
38000 GRENOBLE

Référent : Thibault PESENTI
04 76 54 06 08 – 06 88 67 56 06

thibault.clevacances@gmail.com

** information non contractuelle*

Nous vous rappelons que vous avez l'obligation de déclarer votre meublé de tourisme auprès de la mairie de celui-ci.

Vous pouvez télécharger le formulaire de déclaration et avoir toutes les informations à propos du classement sur notre site internet :

<https://reservation.villarddelans.com/hiver/classement-des-hebergements-meuble-tourisme.html>

A savoir : Gîtes de France et Clé vacances sont aussi des organismes de Labellisation. Ils peuvent vous proposer d'adhérer à leur charte avec des critères spécifiques à leur label. Ils ont l'avantage de vous apporter des solutions complémentaires comme un support pour la promotion et la commercialisation de votre hébergement, un appui juridique et fiscal, des conseils pour l'aménagement intérieur, la rénovation de votre meublé.

La durée de la labellisation varie en fonction du label. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de ces organismes.